



Commune de PRESINGE

Dans sa séance du **26 octobre 2015**, le Conseil municipal de Presinge a pris les décisions suivantes :

APPROBATION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT CONCERNANT LE PARC DES LOGEMENTS DE LA COMMUNE DE PRESINGE

par 6 oui et 4 abstentions, le Conseil municipal décide

- 1) D'approuver le nouveau Règlement concernant le parc des logements de la commune de Presinge.

DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES AU MAIRE POUR LA PASSATION D'ACTES AUTHENTIQUES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 30, ALINÉA 1, LETTRE K DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DES COMMUNES.

par 10 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal décide

- 1) De charger le Maire de passer les actes authentiques, concernant :
 - a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines;
 - b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement;
 - c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci;
 - d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales;
 - e) les changements d'assiettes de voies publiques communales,

à condition que les opérations visées sous lettres a), b), c), d) et e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.

- 2) Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2015-2020.

OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE COMPLEMENTAIRE RELATIF A L'ASSAINISSEMENT ET LA TRANSFORMATION DES DEPENDANCES DE LA FERME GALLAY, AU 137 RTE DE PRESINGE

par 10 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal décide

- 1) D'accorder un crédit d'étude complémentaire de **50'000 F** dans le but de finaliser l'étude de l'assainissement et la transformation des dépendances de la Ferme Gallay, au 137 route de Presinge, avec aménagement de 6 appartements et un espace communal.
- 2) De financer ce crédit d'étude complémentaire par les fonds propres de la commune.
- 3) D'incorporer ces frais d'étude complémentaire au coût total de la rénovation, en cas de réalisation et de les comptabiliser à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
- 4) De virer au compte de fonctionnement les dépenses déjà engagées, dès lors que le projet ne pourrait être mené à son terme.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Presinge, le mercredi de 10h00 à 12h30, le jeudi de 16h30 à 18h00 et le vendredi de 10h00 à 11h30.

Dernier jour du délai référendaire : 14 décembre 2015

Presinge, le 4 novembre 2015

.....